



"l'Observatoire de la Laïcité a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité, et si nécessaire de mener toute action pour les défendre, les restaurer, les promouvoir"

Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix

Aix Associations - Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence

Aix-en-Provence le 26 juin 2006.

Monsieur Bertrand Delanoë
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Monsieur le Maire,

L'Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix s'élève :

- contre la décision prise par le conseil municipal de la Mairie de Paris de donner le nom de Jean-Paul II au parvis de Notre-Dame,
- contre l'avis favorable que vous avez personnellement émis pour ce projet.

Nous sommes attachés aux principes laïques et républicains et notre indignation naît d'abord de la violation de la neutralité de l'espace public. De plus après l'initiative prise par le cardinal Lustiger, il y a peu, de dresser une croix monumentale sur ce même parvis, cette action est contraire à la neutralité de l'espace public. Votre décision s'inscrit en continuité de ce manquement aux principes de la laïcité.

Notre indignation naît aussi du choix effectué en retenant le nom de Jean-Paul II. Donner le nom de ce pape à un espace public, en plein Paris, c'est cautionner les vues rétrogrades de Jean-Paul II, hostile à la laïcité, aux idéaux progressistes et aux droits des femmes.

Enfin nous pensons que vous prenez le risque d'ouvrir la voie à de nouvelles revendications d'organisations religieuses qui ne manqueront pas, vraisemblablement dans l'avenir, d'exiger les mêmes faveurs, à Paris ou ailleurs, auprès du gouvernement et des diverses collectivités.

Nous déplorons aujourd'hui qu'en France, pour des raisons diverses, parfois électoralistes, une multiplication des dérives, des manquements aux règles de la laïcité, qui risquent, si nous n'y prenons garde, d'entraîner l'altération ou même la disparition de ce socle commun qui depuis un siècle organise l'espace public.

Nous avons déjà eu l'occasion, par lettre en date du 7 février (restée sans réponse) d'attirer votre attention sur ce point. Nous aimerions connaître votre position relative à l'application du principe de laïcité de séparation des espaces privés et publics tel que défini dans la loi de 1905.

S'il est du devoir de tous de préserver nos principes du bien vivre ensemble, Monsieur le Maire, les élus du peuple ont sur ce point une responsabilité particulière à exercer et assumer.

Nous vous assurons, Monsieur Le Maire, de notre parfaite considération et de nos sentiments républicains.

Pour le Bureau, la Présidente
Dorothee Yven

Copie : Association EGALE.

Secrétariat / Correspondance OLPA / Michel Gillet 337 chemin de Clarisse 13530 Trets
Tél/fax 04 42 29 21 40 / 06 20 86 53 56 / olpa-contact@wanadoo.fr / observatoirelaicite13aix.org